

Nantes, le 7 novembre 2016

## Une nouvelle dynamique régionale déchets et économie circulaire

Les Pays de la Loire, 1<sup>ère</sup> région signataire d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME

C'est une première nationale, la Région des Pays de la Loire a signé aujourd'hui avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale en faveur des déchets et de l'économie circulaire (CODREC). La Loi NOTRe d'août 2015 a en effet confié à la Région, la responsabilité d'élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui inclut un plan régional sur l'économie circulaire. Pour mener à bien cette nouvelle compétence, la Région a souhaité s'engager dans un partenariat fort avec l'ADEME avec une ambition : « faire de la Région Pays de la Loire un territoire leader en termes de gestion des déchets, d'économie circulaire et plus globalement de transition énergétique » précise Bruno Retailleau, président de la Région. Elle transmettra à l'ADEME son plan régional de prévention et de gestion des déchets au premier trimestre 2019.

Dans cette dynamique, l'ADEME accompagnera la Région tant dans la méthode que sur le plan financier (450 000 €). « Avec ce CODREC, nous inaugurons un dispositif innovant pour accompagner la Région dans sa volonté de mener une politique ambitieuse sur les déchets et l'économie circulaire » indique Bruno Lechevin, président de l'ADEME.

### Sur les déchets : les Pays de la Loire, 2<sup>ème</sup> région où on trie le plus

La Région dispose depuis 2005 de la compétence sur les déchets dangereux pour laquelle elle a élaboré un plan d'actions en faveur de leur réduction dans plusieurs filières artisanales. Suite à la Loi NOTRe, elle devient l'échelon de la gestion globale sur les déchets (y compris les déchets du bâtiment et les déchets ménagers), une filière économique qui représente aujourd'hui 400 entreprises pour environ 7 000 salariés et 1,3 milliard de chiffre d'affaires en Pays de la Loire. De plus, grâce aux actions de sensibilisation menées par les collectivités, la région des Pays de la Loire est aujourd'hui la deuxième région française où on trie le plus, avec 62 kg de déchets ménagers triés par habitant en 2015, contre 46,5 kg en France (Source : Eco Emballages).

### Sur l'économie circulaire : une nouvelle feuille de route régionale

Un plan d'actions dédié à l'économie circulaire sera intégré dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Les Pays de la Loire en élaborent actuellement la feuille de route et ont déjà mis en œuvre en interne, un certain nombre d'actions intégrant des axes de l'économie circulaire : achats responsables au sein de l'Hôtel de Région et des lycées, achats locaux pour la restauration collective dans les lycées, écoconception dans les dispositifs pilotés par l'Agence régionale, économies de fonctionnalité (ex : location des copieurs privilégiée), recyclage,...

Un séminaire conjoint avec l'Etat, l'ADEME et la Région se tiendra au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour lancer officiellement l'élaboration des Plans déchets et économie circulaire.

### Un observatoire régional

La Région s'engage auprès de l'ADEME à créer un observatoire des déchets à l'échelle de toute la région. Il aura pour principale mission de suivre la mise en place du plan régionale de prévention des déchets ménagers et assimilés

#### CONTACTS PRESSE :

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Chystèle Chauvet : [chrystèle.chauvet@ademe.fr](mailto:chrystèle.chauvet@ademe.fr) - 02 40 35 32 34